

Première Synthèses

Informations

LE PARADOXE DU SYNDICALISME FRANÇAIS :

un faible nombre d'adhérents, mais des syndicats bien implantés

Depuis une quinzaine d'années, la part des salariés syndiqués tend à se stabiliser autour de 8 %. Malgré la faiblesse du nombre de leurs adhérents, les organisations syndicales sont assez largement présentes sur les lieux de travail. Leur présence s'est même renforcée entre 1996 et 2005. Plus de 40 % des salariés déclarent en 2005 qu'un syndicat est présent sur leur lieu de travail, plus de la moitié dans leur entreprise ou leur administration.

L'implantation syndicale est comparable dans le secteur public et dans les grands établissements du secteur privé. Les syndicats sont en revanche plus rarement présents dans les petits établissements du secteur privé : dans ce secteur, seulement 15 % des salariés des établissements de moins de 100 salariés en disposent, contre 70 % dans les établissements de plus de 100 salariés.

Que des syndicats soient présents ou non sur leur lieu de travail, les salariés du secteur public ont davantage tendance à se syndiquer que ceux du privé. Les organisations syndicales recrutent une grande partie de leurs adhérents parmi les cadres et professions intermédiaires du public, ainsi que parmi les ouvriers du privé. Dans le public comme dans le privé, les cadres forment désormais la catégorie la plus syndiquée.

La faiblesse du nombre d'adhérents est une spécificité du syndicalisme français actuel. Après une longue période de recul, de l'après Seconde Guerre Mondiale jusqu'à la fin des années 80, le nombre de salariés syndiqués s'est stabilisé entre 1,8 et 1,9 million d'adhérents depuis le début des années 90. La proportion de salariés syndiqués en France a atteint un niveau historiquement bas (graphique 1).

Les syndicats poursuivent leur implantation

Malgré la stagnation des effectifs syndiqués, les organisations syndicales ont poursuivi sur la période récente leur lente mais progressive implantation dans les entreprises et les administrations publiques (encadré 1). En 2005, 56,0 % des salariés déclarent qu'un ou plusieurs syndicats sont présents dans leur entreprise ou leur administration, contre 50,3 % en 1996 (graphique 2). Dans ce cas, le syndicat est près de trois fois sur quatre présent sur le lieu de travail même. Ainsi, au total, 41,0 % des salariés des entreprises et des administrations déclarent en 2005 être couverts par un syndicat sur leur lieu de travail, contre 37,5 % en 1996.

Paradoxe français en matière de relations professionnelles, les syndicats français ont un faible nombre d'adhérents relativement aux autres pays européens ou de l'OCDE, mais ils couvrent assez largement le tissu productif (encadré 2).

Des syndicats plus fortement implantés dans le public

Aussi bien dans le public que dans le privé, le nombre d'adhérents a stagné et les syndicats ont poursuivi leur implantation sur la période récente. Le niveau de syndicalisation reste cependant plus fort dans le public que dans le privé (tableau 1). Ainsi, sur la période 2001-2005, avec

15,2 % de salariés syndiqués, le taux de syndicalisation dans les fonctions publiques est trois fois supérieur à celui des entreprises privées (5,0 %). Sur dix salariés syndiqués, cinq travaillent dans la fonction publique, quatre dans des entreprises privées et le dernier dans une entreprise publique.

De même, les salariés sont proportionnellement plus nombreux dans la fonction publique que dans les entreprises privées à signaler l'existence d'un syndicat sur leur lieu de travail : respectivement un sur deux dans la fonction publique et un sur trois dans les entreprises privées (tableau 2). C'est en fait dans les entreprises publiques que l'implantation des syndicats est la plus marquée, bien que les taux de syndicalisation n'y soient pas plus élevés que dans la fonction publique : près de trois salariés des entreprises publiques sur quatre signalent la présence d'un syndicat sur leur lieu de travail.

Une opposition entre secteur public et secteur privé à nuancer

Les écarts entre fonctions publiques, entreprises publiques et entreprises privées doivent toutefois être relativisés : la plus forte syndicalisation du public s'explique en partie par la taille des établissements dans ce secteur. Dans le secteur public (fonctions publiques et entreprises publiques réunies), la part des grands établissements est plus élevée que dans le privé. Or, quel que soit le secteur, les syndicats sont d'autant plus présents que les établissements sont grands (graphique 3).

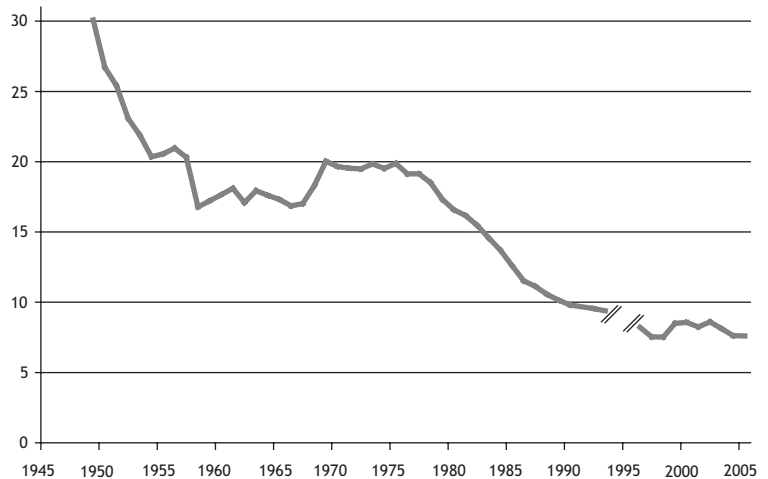
En réalité, dans les établissements de plus de 100 salariés, les proportions de salariés couverts par un syndicat sur leur lieu de travail sont proches dans le public et dans le privé : au-dessus de ce seuil de taille, plus de sept salariés sur dix travaillent dans des lieux où au moins une



Graphique 1
Les taux de syndicalisation depuis 50 ans

En pourcentage de salariés

Sources :
de 1949 à 1993 inclus, estimation à partir du nombre de cotisations syndicales (en déduisant les 14 % de cotisations correspondant, selon les auteurs de ces estimations, aux salariés en retraite [4] et [5], encadré 4) ;
de 1996 à 2005 inclus, estimation à partir des Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages de l'Insee.



Champ : Salariés des secteurs public et privé.

Tableau 1
La syndicalisation dans les entreprises privées, publiques et dans les administrations de 1996 à 2005

En pourcentage de salariés

	Nombre de syndiqués 2001-2005 (en milliers)	Taux de syndicalisation	
		2001-2005	1996-2000
Fonctions publiques (État, Collectivités locales, Hôpitaux publics)	880	15,2	14,4
Entreprises publiques, Sécurité Sociale	140	14,7	15,6
Entreprises privées	790	5,0	5,2
Total	1 810	8,1	8,0

Sources :
Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages, Insee.

Lecture : Sur la période 2001-2005, 1 810 000 salariés déclaraient en moyenne adhérer à une organisation syndicale. Sur cette période, 8,1 % des salariés étaient syndiqués.

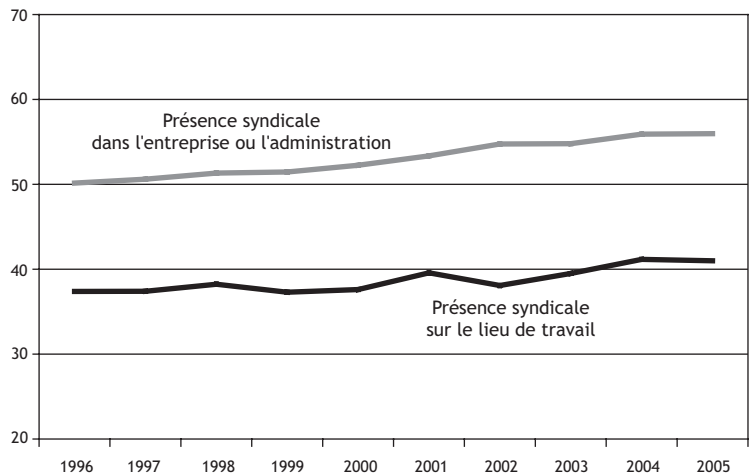
Champ : Salariés des secteurs public et privé.



Graphique 2
La représentation syndicale des salariés de 1996 à 2005

En pourcentage de salariés

Sources :
Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages, Insee.



Lecture : « Présence syndicale sur le lieu de travail » se réfère à la proportion de salariés qui déclarent qu'un syndicat est présent sur leur lieu de travail. La « présence syndicale dans l'entreprise ou l'administration » correspond aux cas plus généraux où les salariés ont connaissance de la présence d'un syndicat dans leur entreprise ou leur administration (pour les fonctions publiques) que ce syndicat soit présent sur le lieu de travail même ou que ce soit dans un autre établissement de la même entreprise / administration.

Champ : Salariés des secteurs public et privé.

organisation syndicale est représentée (respectivement 70,4 % pour les entreprises privées et 76,3 % pour les fonctions et entreprises publiques). En revanche, dans les établissements de moins de 100 salariés, les salariés couverts par un syndicat sur leur lieu de travail sont dans le privé proportionnellement moins nombreux que dans les fonctions publiques et les entreprises publiques : 15 %, 39 % et 58 % respectivement. Ainsi, si la présence syndicale dans le privé est plus faible que dans le public, c'est en partie parce que plus de deux salariés du secteur privé sur trois travaillent dans des établissements de moins de 100 salariés, contre un sur trois seulement dans le public.

Enfin les écarts de syndicalisation entre le public et le privé s'expliquent aussi par une propension à se syndiquer plus faible dans le privé, qu'un syndicat soit présent sur le lieu de travail ou non (tableau 3). Au sein des établissements dotés d'un syndicat, les salariés du privé ont, toutes choses égales par ailleurs, deux fois moins tendance à se syndiquer que ceux des fonctions publiques : 10,1 % contre 19,8 %. L'écart est encore plus marqué lorsque aucun syndicat n'est présent dans l'établissement : respectivement 2,8 % dans le privé et 9,1 % dans les fonctions publiques. Plus que la présence syndicale, c'est la moindre propension des salariés du privé à faire la démarche d'adhérer à un syndicat qui distingue les grands établissements du privé de ceux des fonctions publiques. Dans les établissements de moins de 100 salariés, l'implantation syndicale reste pour autant particulièrement faible dans le privé et les taux de syndicalisation sont très bas.

Les multiples facettes de la syndicalisation dans le privé

La taille des établissements n'est pas le seul facteur à expliquer les écarts de syndicalisation des salariés, d'une part, et de privé,

Tableau 2
La représentation syndicale dans les entreprises privées, publiques et dans les administrations de 1996 à 2005

En pourcentage de salariés

	Présence dans l'entreprise de travail		Présence sur le lieu ou l'administration	
	2001-2005	1996-2000	2001-2005	1996-2000
Fonctions publiques.....	78,5	74,8	54,5	52,2
Entreprises publiques, Sécurité Sociale ...	91,7	89,3	73,1	72,3
Entreprises privées.....	44,0	39,9	32,5	29,9
Total.....	54,9	51,2	39,8	37,6

Lecture : Sur la période 2001-2005, 44,0 % des salariés des entreprises privées déclarent qu'un syndicat est présent dans leur entreprise.

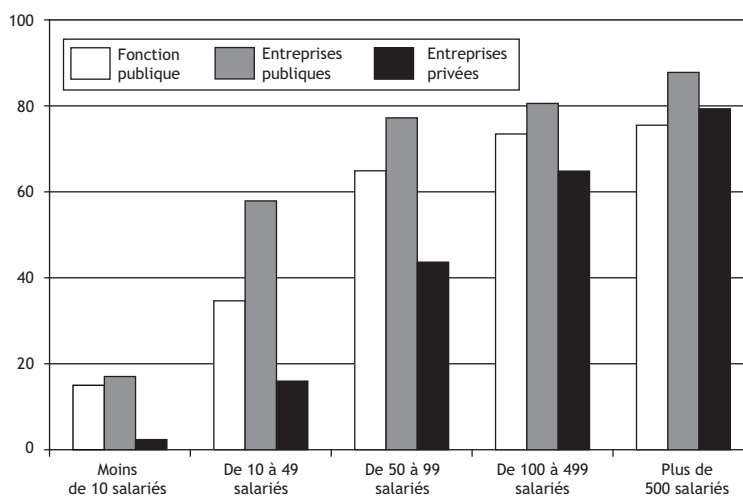
Champ : Salariés des secteurs public et privé.

Sources :
Enquêtes
Permanentés
sur les Conditions
de Vie
des Ménages,
Insee.



Graphique 3
Présence sur le lieu de travail d'un syndicat selon la taille de l'établissement (2001-2005)

En pourcentage de salariés



Lecture : Sur la période 2001-2005, 15,0 % des salariés des établissements de moins de 10 salariés des fonctions publiques disposaient d'un syndicat sur leur lieu de travail.

Champ : Salariés des secteurs public et privé.

Tableau 3
Estimation de la propension des salariés à se syndiquer selon la présence ou l'absence de syndicat sur le lieu de travail (1996-2005)

En pourcentage

	Propension moyenne	Selon la présence ou l'absence de syndicat sur le lieu de travail	
		Présence	Absence
Fonction publique.....	14,9	19,8	9,1
Entreprises publiques.....	15,4	17,4	10,0
Entreprises privées.....	5,1	10,1	2,8

Lecture : Les effets spécifiques liés à l'âge, à la catégorie socio-professionnelle du répondant, à la taille et à l'activité de leur établissement ayant été neutralisés dans chacun des secteurs, la probabilité qu'un salarié des fonctions publiques soit syndiqué est de 14,9 %. Lorsque, aux dires des salariés, un syndicat est présent sur le lieu de travail même, cette probabilité s'élève à 19,8 % (9,1 % lorsque aucun syndicat n'est présent).

Ces résultats sont estimés à partir d'un modèle logistique, prenant en compte l'âge et la PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles) des répondants, ainsi que la taille et le secteur d'activité de leur établissement.

Champ : Salariés des secteurs public et privé.

Sources :
Enquêtes
Permanentés
sur les Conditions
de Vie
des Ménages,
Insee.

sence syndicale, d'autre part, entre les secteurs public et privé. La présence syndicale et l'adhésion des salariés à ces organisations s'expliquent aussi par la structuration des relations professionnelles et l'histoire syndicale et sociale des secteurs [2] : au sein même du secteur privé,

selon le type d'activité des établissements, diverses configurations syndicales existent en effet. Dans les secteurs de l'industrie et de la banque-assurance, les salariés sont couverts par des syndicats sur leur lieu de travail dans des proportions comparables à celles des fonctions

publiques (tableaux 2 et 4). Dans l'industrie, si les salariés sont nombreux à signaler la présence d'un syndicat sur leur lieu de travail (53,4 %, soit plus que dans les fonctions publiques), ils sont en revanche peu nombreux à adhérer à un syndicat : 6,1 %, soit deux fois moins que dans le public. À l'opposé, dans les hôtels-café-restaurants et les services aux particuliers, où les petits établissements sont très nombreux, peu de salariés sont couverts par la présence d'un syndicat sur leur lieu de travail et le taux de syndicalisation est plus faible. Traditionnellement très peu syndiqués, le commerce et le bâtiment sont les secteurs où les taux de syndicalisation sont les plus faibles : respectivement 2,8 % et 2,2 %.

Des syndiqués occupant des emplois de plus en plus qualifié

Sur la période 2001-2005, plus d'un salarié syndiqué sur deux appartient au secteur public (tableau 5). Les cadres et les professions intermédiaires fournissent aux organisations syndicales le contingent le plus important de leurs adhérents dans le public [3]. La propension élevée des cadres des fonctions publiques à se syndiquer est non seulement due au syndicalisme des enseignants du supérieur et du secondaire, mais aussi à celui des autres personnels administratifs de catégorie A de l'État et des collectivités locales. La syndicalisation des professions intermédiaires des fonctions publiques s'explique en bonne partie par l'adhésion massive

Sources :
Enquêtes
Permanentes
sur les Conditions
de Vie
des Ménages,
Insee.

Encadré 1

LE CADRE LÉGAL DE LA REPRÉSENTATION SYNDICALE DANS LES ENTREPRISES ET LES ADMINISTRATIONS

Dans le secteur privé et dans les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) deux types de représentants du personnel peuvent coexister. D'une part, les délégués du personnel et les représentants du personnel au comité d'entreprise sont élus par les salariés. D'autre part, les délégués syndicaux sont désignés par les organisations syndicales représentatives.

Sont considérées comme organisation syndicale représentative dans l'entreprise, soit celles qui bénéficient d'une présomption irréfutable de représentativité (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT et CGT-FO), soit celles qui peuvent prouver leur représentativité. Celle-ci se mesure par plusieurs critères, notamment l'indépendance, les effectifs ou les cotisations.

Chaque syndicat représentatif dans une entreprise ou un établissement d'au moins cinquante salariés peut désigner un délégué syndical. Dans les entreprises plus petites, les organisations syndicales peuvent désigner un délégué du personnel, pour la durée de son mandat, comme délégué syndical. Elles peuvent également, faute de délégué syndical, mandater un salarié pour signer un accord, comme ce fut le cas lors de la négociation pour la réduction du temps de travail.

Les délégués du personnel et les représentants du personnel au comité d'entreprise peuvent être élus sur liste syndicale ou non. En effet, les élections s'effectuent par un scrutin de liste, avec répartition des sièges à la proportionnelle (représentation proportionnelle à la plus forte moyenne). Au premier tour, seules les organisations syndicales représentatives peuvent présenter des candidats. Au cours du second tour, les électeurs peuvent voter pour d'autres listes, notamment non syndicales.

Dans les Fonctions Publiques, seules les organisations syndicales peuvent présenter des candidats aux élections aux commissions administratives paritaires, instances représentatives du personnel dans ce secteur.

Tableau 4
La syndicalisation dans le secteur privé (2001-2005)

En pourcentage de salariés

	% de salariés syndiqués	% de salariés avec syndicat sur le lieu de travail
Industrie.....	6,1	53,4
BTP.....	2,2	17,5
Commerce	2,8	20,4
Transports, télécommunication	5,6	44,4
Banque, assurance.....	8,9	47,4
Services aux entreprises.....	4,2	24,5
Éducation, santé, action sociale (secteur privé).....	7,0	37,9
Hôtels, cafés, restaurants, services aux particuliers ...	4,6	11,8
Total	5,0	32,4

Champ : Salariés des entreprises du secteur privé.

Tableau 5
Effectifs syndiqués selon le secteur et le groupe socio-professionnel (2001-2005)

	Tous secteurs confondus		Fonctions et entreprises publiques		Entreprises privées	
	Effectifs (en milliers)	%	Effectifs (en milliers)	%	Effectifs (en milliers)	%
Cadres.....	520	29	350	19	170	9
Professions intermédiaires.....	550	30	310	17	240	13
Employés.....	390	22	260	14	130	8
Ouvriers.....	350	19	100	6	250	14
Ensemble.....	1 810	100	1 020	56	790	44

Sources :
Enquêtes
Permanentes
sur les Conditions
de Vie
des Ménages,
Insee.

Lecture : Sur la période 2001-2005, 350 000 cadres des fonctions et entreprises publiques déclaraient adhérer à un syndicat, tous secteurs confondus. Ces cadres constituent 19 % de l'ensemble des salariés syndiqués.

Champ : Salariés des secteurs public et privé.

Tableau 6
Taux de syndicalisation selon le secteur et le groupe socio-professionnel

En pourcentage de salariés

	Tous secteurs confondus		Fonctions et entreprises publiques		Entreprises privées	
	2001-2005	1996-2000	2001-2005	1996-2000	2001-2005	1996-2000
Cadres.....	14,9	14,0	26,7	25,2	7,7	6,9
Professions intermédiaires.....	9,6	10,2	14,5	16,9	6,7	5,8
Employés.....	5,3	5,3	9,4	8,6	2,9	3,2
Ouvriers.....	5,9	6,0	17,6	11,7	4,6	5,4

Sources :
Enquêtes
Permanentes
sur les Conditions
de Vie
des Ménages,
Insee.

Lecture : Sur la période 2001-2005, 14,9 % des cadres et 5,9 % des ouvriers déclarent adhérer à un syndicat, tous secteurs confondus.

Champ : Salariés des secteurs public et privé.

des professeurs des écoles et des collèges, proche de celle des cadres.

Les professions intermédiaires et les ouvriers – souvent issus de l'industrie – sont majoritaires parmi les syndiqués du privé : ces deux groupes socio-professionnels regroupent près de deux salariés syndiqués du privé sur trois en 2001-2005 (tableau 5). Mais ils ne se caractérisent pas pour autant par des taux de syndicalisation élevés. En effet, ce sont les cadres qui, dans le privé, se syndiquent le plus souvent (tableau 6) : en 2001-2005, 7,7 % des cadres du privé sont syndiqués, contre 4,6 % des ouvriers. Entre les périodes 1996-2000 et 2001-2005, ces écarts de syndicalisation entre cadres et ouvriers ont même eu tendance à se creuser.

Tandis que, dans le privé comme dans le public, la syndicalisation des cadres progresse entre 1996-2000 et 2001-2005, les taux de syndicalisation des ouvriers du privé et des professions intermédiaires du public régressent et les employés continuent de former le groupe le moins syndiqué (encadré 3). Enfin, l'essor du taux de syndicalisation ouvrier dans le public porte sur un groupe socio-professionnel numériquement limité aussi bien dans ce secteur (8,4 % des salariés du public sont ouvriers en 2001-2005, contre 34,6 % des salariés du privé), que parmi les salariés syndiqués (5 % seulement sont des ouvriers du public).

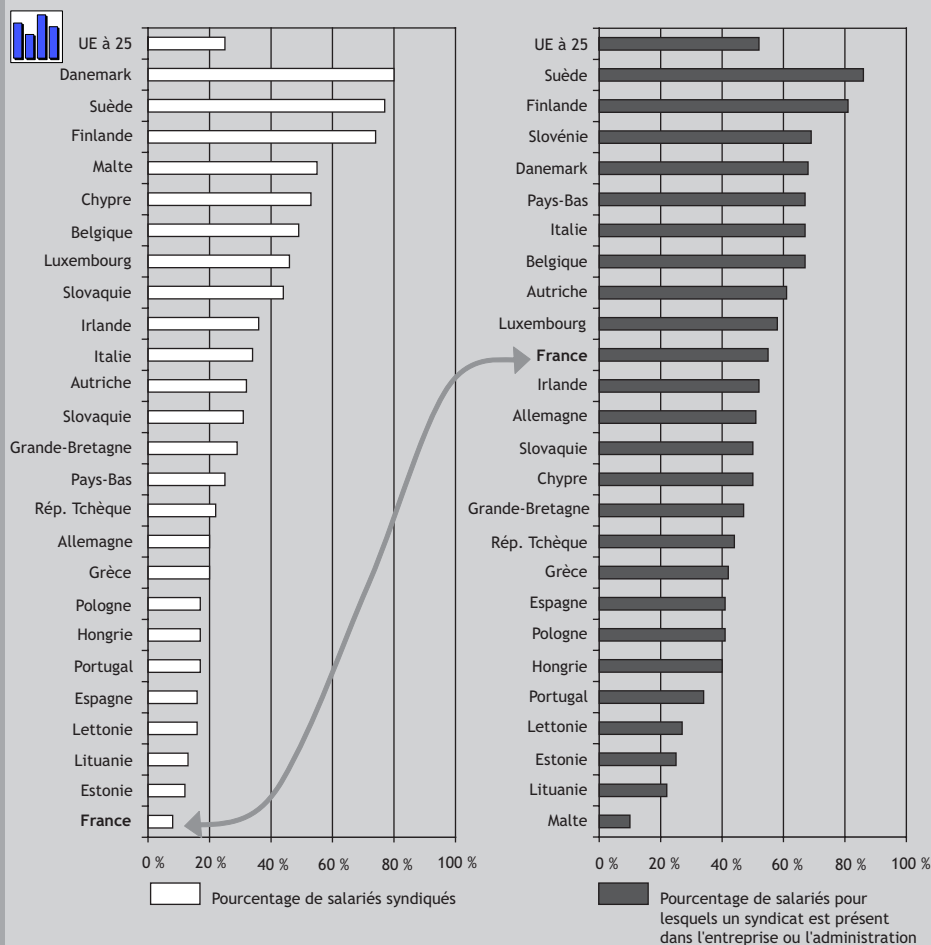
L'adhésion croissante des cadres et professions intermédiaires du privé aux organisations

Encadré 2

PRÉSENCE SYNDICALE ET TAUX DE SYNDICALISATION DANS L'EUROPE DES 25

La France se singularise, aussi bien en Europe qu'au sein des pays de l'OCDE [8], par la faiblesse de son taux de syndicalisation. À 8 % en France, le taux de syndicalisation moyen dans l'Union Européenne à 25 est estimé à 25 % par la Commission Européenne. Pourtant, la France n'est pas le pays dans lequel les salariés sont le moins en contact avec les syndicats, bien au contraire : la part de salariés travaillant dans une entreprise ou une administration dans laquelle un syndicat (ou assimilé) est présent est supérieure à la moyenne européenne.

Le syndicalisme français est donc un syndicalisme avec peu d'adhérents, mais largement représenté sur le terrain des entreprises et des administrations. Cette configuration est indissociable de la façon dont le syndicalisme s'est historiquement structuré dans ce pays : depuis la fin du XIX^{ème} siècle, le mouvement syndical s'est progressivement institutionnalisé aux côtés, d'une part, d'un État qui, tout au long de la période, est resté un acteur central de la régulation sociale au travail, et, d'autre part, de mouvements mutualistes qui se sont largement développés indépendamment des organisations syndicales, contrairement à d'autres pays [6]. Le syndicalisme dans les autres pays européens a pris des formes parfois très différentes selon les contextes nationaux, leur histoire sociale, politique et économique. En raison de ces différences institutionnelles, dans certains cas majeurs, les écarts entre taux de syndicalisation et de présence syndicale en Europe doivent être interprétés avec prudence.



Champ : Salariés des secteurs public et privé (en 2002-2003).

Source : « Industrial relations in Europe 2006 » (European Commission, Directorate-General for Employment, Social Affairs and Equal Opportunities).

syndicales contribue à renforcer le poids des salariés qualifiés au sein des syndiqués. En 2001-2005, tous secteurs confondus, les cadres et professions intermédiaires constituent ainsi les groupes socio-professionnels les plus représentés parmi les salariés syndiqués : en moyenne, sur dix salariés syndiqués, trois sont cadres, trois exercent une profession intermédiaire, deux sont employés et les deux derniers ouvriers (tableau 5). Indice supplémentaire de la syndicalisation des salariés les plus qualifiés, la propension à adhérer à un syndicat en 2001-2005 augmente avec le niveau de diplôme (tableau 7).

Des salariés du privé qui font moins souvent grève, surtout lorsqu'ils sont cadres

Un salarié sur dix en moyenne déclare en 2005 avoir participé à une grève sur son lieu de travail au cours de l'année écoulée (tableau 8). Dans le public, les salariés sont plus nombreux que dans le privé à se mobiliser collectivement sur le lieu de travail : que ce soit parmi les cadres, les professions intermédiaires ou les ouvriers, un salarié sur quatre déclare avoir participé à une grève au cours de l'année écoulée dans le secteur public. La catégorie des employés du public est, quant à elle, plus en retrait : un peu plus d'un employé sur six a participé à un mouvement collectif sur le lieu de travail dans ce secteur.

La proportion de grévistes dans le privé est quatre fois moins élevée en moyenne que dans le public. Contrairement au public, où toutes les catégories font

Tableau 7
Taux de syndicalisation selon le secteur et le niveau de diplôme (2001-2005)

En pourcentage de salariés

	Tous secteurs confondus	Fonctions et entreprises publiques	Entreprises privées
Enseignement supérieur :			
• universitaire	14,7	23,9	7,0
• technique	8,0	14,0	5,1
Baccalauréat.....	6,9	11,5	4,9
CAP-BEP.....	6,9	11,8	5,3
BEPC-CEP.....	8,0	13,7	5,4
Aucun diplôme.....	3,4	8,2	2,4

Sources :
Enquêtes
Permanentés
sur les Conditions
de Vie
des Ménages,
Insee.

Lecture : Sur la période 2001-2005, parmi les salariés dont le diplôme le plus élevé est un baccalauréat, 6,9 % déclarent adhérer à un syndicat.

Champ : Salariés des secteurs public et privé.

Tableau 8
Déclaration des salariés sur leur participation à une grève sur leur lieu de travail, selon le groupe socio-professionnel, en 2005

En pourcentage de salariés

	Tous secteurs confondus	Fonctions et entreprises publiques	Entreprises privées
Cadres.....	11,6	26,8	2,6
Professions intermédiaires	14,3	26,4	6,0
Employés.....	9,0	17,0	4,2
Ouvriers.....	9,6	27,5	7,7
Ensemble.....	11,0	22,7	5,6

Sources :
Enquêtes
Permanentés
sur les Conditions
de Vie
des Ménages,
Insee.

Lecture : Au cours des douze derniers mois ayant précédé l'enquête de 2005, 11,6 % des cadres du public et du privé déclarent avoir participé à une grève sur leur lieu de travail.

Champ : Salariés des secteurs public et privé.

grève dans des proportions comparables, la propension des salariés du secteur privé à se mobiliser sur le lieu de travail diffère selon les groupes socio-professionnels : les cadres y font trois fois moins souvent grève que les ouvriers.

Enfin, dans le secteur privé, comme dans le secteur public, les salariés participent d'autant

plus souvent à une grève qu'ils sont syndiqués. La propension supérieure des salariés syndiqués à prendre part à une mobilisation collective est plus marquée encore dans les établissements du secteur privé, que dans ceux du public. La décision dans le privé d'adhérer à une organisation syndicale s'apparente ainsi plus souvent à un engagement revendicatif.

Loup WOLFF (Dares).

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. www.travail.gouv.fr (Rubrique Etudes et Statistiques)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédacteur en chef : Gilles Rotman. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepasant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : La Documentation française, 124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00.

Télécopie : 01.40.15.68.00 www.ladocumentationfrancaise.fr

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 124 €, CEE (TTC) 131 €, DOM-TOM et RP (HT, avion éco.) : 129,50 €,

hors CEE (HT, avion éco.) 133,60 €, supplément avion rapide : 8,20 €.

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.

LES FORMES D'EMPLOI FLEXIBLES, UN OBSTACLE À LA SYNDICALISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La croissance rapide du nombre de cadres depuis le début des années 80 et la relative dégradation de leurs conditions de travail expliquent en partie qu'ils soient plus nombreux à se syndiquer [7].

À l'inverse, la fragilisation du syndicalisme ouvrier et employé s'explique, au moins partiellement, par un usage croissant de formes particulières d'emploi, alternatives au CDI à temps plein, pour ces catégories de salariés : intérim, contrats à durée déterminée, temps partiel. L'intérim et les contrats à durée déterminée, touchant dans près de quatre cas sur cinq des ouvriers ou des employés, ne sont en effet pas propices à l'adhésion syndicale : seule une très faible proportion des salariés intérimaires sont syndiqués et les salariés en CDD le sont un peu plus souvent, mais à un niveau inférieur à celui des salariés en CDI et surtout à celui des titulaires de la fonction publique.

Les salariés à temps partiel adhèrent aux organisations syndicales davantage en 2001-2004 qu'en 1996-2000. Ils ont désormais des niveaux de syndicalisation proches de ceux des salariés à temps complet.

Taux de syndicalisation selon le statut de l'emploi

En pourcentage de salariés

	2001-2004	1996-2000
FONCTIONS PUBLIQUES		
• Titulaires de la fonction publique.....	16,7	15,5
TOUS SECTEURS CONFONDUS (fonction publique incluse)		
• Contrats à durée indéterminée (CDI) :		
- Temps complet	6,5	6,8
- Temps partiel	5,8	3,8
• Contrats à durée déterminée (CDD)	3,0	2,6
• Intérimaires	0,9	0,6

Champ : Salariés des secteurs public et privé.

Sources : Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages, Insee.

LES ENQUÊTES DISPONIBLES SUR LES SYNDICATS DE SALARIÉS

Depuis 1996 et jusqu'en 2005 (date de l'abandon de ce dispositif), les Enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des Ménages de l'Insee (EPCV) permettent de repérer les personnes qui déclarent être « membres d'un groupement syndical ou professionnel ». Elles fournissent également deux indicateurs de la présence syndicale « sur le lieu de travail » et « dans l'entreprise [ou l'administration] ». Ces enquêtes ont été réalisées chacune de ces dix années auprès d'un échantillon représentatif de 8 000 personnes âgées de plus de 15 ans, parmi lesquelles plus de 2 000 étaient salariées. Elles permettent ainsi d'étudier les évolutions annuelles de l'adhésion syndicale et de la présence syndicale.

Lorsque des problématiques plus fines sont abordées (notamment par secteurs et par groupes socio-professionnels), les échantillons deviennent insuffisants et ne permettent pas de construire des statistiques annuelles fiables. Des moyennes quinquennales ont alors été élaborées, sur les périodes 1996-2000 et 2001-2005.

De 1949 à 1993, les taux de syndicalisation proviennent de la série proposée par D. Andolfatto et D. Labbé [4]. Pour estimer ces taux, les auteurs ont mobilisé d'une part les données sur les cotisations enregistrées par la CGT et la CFDT et d'autre part les résultats de l'ensemble des organisations syndicales aux élections professionnelles.

Enfin les enquêtes relations professionnelles et négociations d'entreprise (Reponse), réalisées en 1992-1993, 1998-1999 et 2004-2005, complètent la connaissance statistique sur les organisations syndicales, et en particulier de leur implantation dans le secteur privé, sur le champ des établissements de vingt salariés et plus. Absente dans cette étude, cette source a récemment fait l'objet d'une série de publications.

Bibliographie

[1] Jacod O. (2007), « Les institutions représentatives du personnel : davantage présentes, toujours actives, mais peu sollicitées », *Premières Synthèses* n°05.1.

[2] Pignoni M.-T., Tenret E. (2007), « Présence syndicale : des implantations en croissance, une confiance des salariés qui ne débouche pas sur des adhésions », *Premières Synthèses* n°14.2.

[3] Présentation détaillée de la Nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) sur le site de l'Insee (www.insee.fr) : rubrique « *Nomenclatures, Définitions, Méthodes* », sous-rubrique « *la Nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS 2003)* ».

[4] Andolfatto D., Labbé D. (2007), *Les syndiqués en France*, Éditions Liaisons.

[5] Amossé T. (2004), « Mythes et réalité de la syndicalisation en France », *Premières Synthèses* n° 44-2.

[6] Pernot J.-M. (2005), *Syndicats : l'endemain de crise ?*, Gallimard.

[7] Bouffartigue P., Gadéa G. (2000), *Sociologie des cadres*, La Découverte.

[8] « OECD Statistics » : <http://stats.oecd.org/wbos>.